Communauté Île-de-France Propre : comment lutter contre les dépôts sauvages franciliens

WEBINAIRE DE LANCEMENT

Vendredi 13 décembre 2024

Région îledeFrance

Cadre de la session

Durée de la session : 09h – 11h30

Nous vous invitons à activer votre caméra et votre micro seulement quand vous prenez la parole

Pour demander la parole au moment des temps d'échange, vous pouvez lever la main grâce à l'outil qui est mis à votre disposition dans le menu des réactions, qui se situe dans la zone supérieure droite de l'écran

Vous pouvez aussi utiliser le *chat* pour poser des questions, notamment si vous n'avez pas de micro

La présentation et le replay seront ultérieurement transmis aux inscrits

Mot d'introduction

Yann WEHRLING

Vice-président chargé de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité

L'équipe projet

Anne-Sophie DE KERANGAL
Responsable du service
Economie Circulaire et Déchets

Région îledeFrance

Agnès NALIN
Chargée de mission
Economie Circulaire et Déchets

Marta MATIAS MENDES
Directrice de projet
Expertise déchets sauvages et perception de la propreté
Gouvernance, analyses de données; aspects psycho-sociaux

Julien BOUZENOT
Directeur de projet
Expertise dépôts sauvages et déchets dangereux
Animation de groupe de travail, suivi d'étude

Joséphine DESPORTES
Expertise dépôts sauvages diffus et animation de réseau
Intelligence collective, accompagnement à la prévention

Claire NEAU
Expertise verbalisation, planification et déchets sauvages
Pédagogie, outil ACDéchets, Animation

Chloé VIEILLE-CESSAY
Expertise dépôts sauvages concentrés et diagnostics
Diagnostics environnementaux, caractérisations

ecogeos environnement & territoires

RUDOLOGIA pôle compétences déchets

Thomas VAN NIEUWENHUYSE
Expertise dépôts sauvages et étude transversale
Formation, analyse réglementaire

Chloé ROCHARD
Expertise juridique
Accompagnement sur l'économie circulaire

Le déroulé des échanges

Île-de-France Propre : le plan d'action régional et son fonds propreté

Les modalités de l'accompagnement 2025-2026 pour une dynamique régionale

Actualités REP

Panorama des différents volets de la lutte contre les dépôts sauvages

Partage de démarches portées par des acteurs franciliens

Sondage #1 : Mieux vous connaitre

- A quel type de structure appartenez-vous ?
- Avez-vous déjà bénéficié du fonds propreté ?
- Avez-vous déjà utilisé le guide d'aide à la verbalisation ACDÉCHETS ?

Illustration du premier colloque régional sur la lutte contre les dépôts sauvages, nov. 2019

1

Rappel du contexte et présentation de l'accompagnement IDF Propre

Déchets sauvages, de quoi parle-t-on ?

Services propreté, Mairie

EPCI déchets

Préfecture, Gendarmerie

Dépôts sauvages diffus & concentrés

Dépôts contraires au règlement de collecte

Décharges illégales

Mais aussi…

- **Associations, Entreprises**
- **Gestionnaires des routes**
- **Gestionnaires des espaces naturels**
- **Syndicats bassins-versants et rivières**

Manque de centralisation des données au niveau national mais également au sein des collectivités du fait des **différentes compétences, échelles d'intervention et acteurs concernés**

Pouvoirs de police associés aux dépôts sauvages

Règlementation

Sanction

Dépôt sauvage diffus et concentrés

Police « dépôt sauvages »
Article L541-3 code de l'Environnement

Maire
(sauf transfert volontaire à l'EPCI)*

Dépôt « contraire au règlement de collecte »

Police « règlement de collecte »
Article L.5211-9-2 du CGCT

EPCI

Maire

EPCI

Possible mais sous l'autorité judiciaire du maire et avec son accord

Décharge illégale

Police « décharges»
Article L. 171-7 du code de l'environnement

Préfet
(compétence d'état)

**NB : le transfert de pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI n'empêche pas le maire de continuer d'intervenir au titre de son pouvoir de police générale*

Plan Île-de-France Propre

4 AXES COMPLÉMENTAIRES POUR MOBILISER LES ACTEURS FRANCILIENS

Axe 1 :
Fonds propreté et dynamique régionale

Axe 2 :
Renforcer le maillage des points de collecte des déchets des artisans

Axe 3 :
Mobiliser et responsabiliser les professionnels et la MOA

Axe 4 :
Renforcer les sanctions envers les mauvaises pratiques

https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/ile-de-france-propre-lutter-contre-les-depots-sauvages-de-dechets

Axe 1 : Fonds propreté

SOUTIEN AUX PROJETS TERRITORIAUX DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

L'objectif est d'agir sur un territoire en intégrant les compétences de chacun pour établir un **plan d'actions multi-volets**

- **Aide au financement :**
  - D'actions préventives :
    - Sensibilisation, aménagement pour bloquer les accès, limiter l'intrusion
  - D'actions curatives :
    - Détection et signalement, intervention pour nettoyage
  - D'actions répressives
    - Verbaliser, sanctionner et le faire savoir
  - D'actions de communication

Depuis 2016 : près de 300 projets soutenus à hauteur de 15 M€

Soutien en investissement : jusqu'à 80 % des dépenses HT

- ✓ **Etudes / diagnostics** préalables
- ✓ **Moyens de protection** de zones sensibles (barrières, portiques…)
- ✓ **Travaux d'aménagement** (talus, mobilier urbain…)
- ✓ **Information** (panneaux…)
- ✓ **Moyens de détection** (caméras de vidéosurveillance et pièges photographiques)
- ✓ **Moyens de collecte** (véhicule, pinces, équipements agents…)
- ✓ **Moyens de verbalisation** (terminaux pour PV électronique)

https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/projets-territoriaux-de-prevention-et-lutte-contre-les-depots-sauvages-de-dechets

Axe 1 : Fonds propreté

DÉPÔTS AGRICOLES ET DÉPÔTS D'AMPLEUR REGIONALE - NOUVEAU SOUTIEN DEPUIS 2018

Dépôts d'importance régionale ou issus de situations exceptionnelles – prérequis au soutien :

- Organiser une réunion avec les parties prenantes (services préfecture, département, EPCI…)
- Avoir engagé les procédures adaptées et sécurisé autant que possible le site
- Disposer d'un diagnostic du dépôt et de son impact, avoir une maitrise foncière ou un motif d'intervention si terrain privé
- Avoir un projet de réaménagement du site

https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles

Dépôts sur terrains agricoles – prérequis au soutien :

- Avoir un état des lieux technique et juridique (constat du dépôt sauvage par procès verbal)

https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-sur-les-terres-agricoles

21 dépôts d'importance régionale soutenus en IDF

fonctionnement : jusqu'à 100 000 €
50 % dépenses HT ou TTC

investissement : jusqu'à 200 000 €
50 % dépenses HT

5 exploitations agricoles soutenues en IDF

fonctionnement : jusqu'à 5 000 € /an
80 % dépenses HT

investissement : jusqu'à 10 000 € /an
50 % dépenses HT

Axe 4 : Renforcer les sanctions

ACDÉCHETS : L'OUTIL NUMÉRIQUE RÉGIONAL POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Une **application citoyenne de signalement** des dépôts sauvages, et **son interface de gestion associée** pour les collectivités partenaires

Un guide interactif **d'aide à la décision pour la verbalisation** des dépôts sauvages par les maires

https://acdechets.smartidf.services/

ACDÉCHETS – volet aide à la verbalisation c'est :

- ✓ Un accompagnement pratique et didactique adapté aux différentes situations rencontrées
- ✓ Des astuces juridiques ou pratiques
- ✓ Des matrices prêtes à l'emploi pour accompagner les démarches

Contact : *acdechets@iledefrance.fr*

2.1

Les modalités de l’accompagnement IDF Propre 2025 - 2026

Nouvel accompagnement 2025-2026

TEMPS D'ÉCHANGE ET OUTILS MIS À DISPOSITION

2025 et 2026

Les temps d'échange

1 rencontre régionale par an

1 webinaire technique thématisé par an

1 webinaire focus verbalisation par an

Les outils

2 fiches REX par an

1 fiche pratique par an

Assistance juridique en ligne (forum dédié)

Nouvel accompagnement 2025-2026

PLATEFORME D'ASSISTANCE JURIDIQUE EN LIGNE SUR LES PROCÉDURES DE VERBALISATION

- Accessible au lien suivant : *https://idf-propre.forumactif.com/* (« forum » informatique)
- A destination des acteurs publics d'Île-de-France
- Objectif : apporter des **compléments** aux réponses non trouvées sur le guide interactif d'aide à la décision ACDÉCHETS (cas précis, situations particulières, etc.)
- Fonctionnement : posez votre question **détaillée** en postant un nouveau sujet grâce au bouton dédié. La réponse sera apportée par la Région ou par son expert juridique

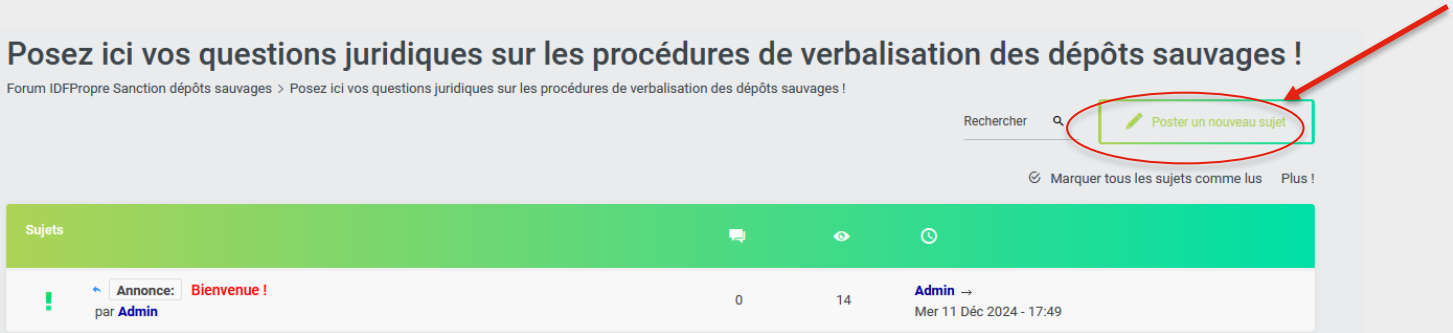

2.2

Actualités des filières REP

Actualités sur les filières REP

Déchets abandonnés (DA) diffus :

- **Loi AGEC (2020)** : participation des éco-organismes (EO) aux coûts de la gestion des déchets issus de REP dans le cadre des opérations de nettoiement (à hauteur de 80%)

- **Qui est concerné ?**

Collectivités en charge de la salubrité (ou : communes, EPCI) ou tout autre personne publique qui supporte des couts de nettoiement (routes, espaces naturels, etc.)

REP
- Emballages ménagers → CITEO ou LÉKO
- Produits du tabac → ALCOME
- Textiles Sanitaires à Usage Unique } À venir
- Gommes à Macher

- **Modalités de prise en charge** : conventionnement avec les EO pour obtenir un accompagnement technique et/ou financier pour des actions de diagnostic, prévention et nettoiement des DA difffus

Inscription et **échanges** avec les représentants des EO ➔ **collectivité seule ou en groupement**

Remise d'un **dossier complet** comprenant notamment un état des lieux et un plan d'actions

Signature de la convention

Remontées des informations utiles au suivi (bilans, etc.)

Versement des soutiens selon barèmes :

Barème (€/hab./an)	Urbain	Rural	Urbain dense	Touristique
Emballages	3,2 €	0,9 €	4,3 €	3,5 €
Tabac	1,08 €	0,5 €	2,08 €	1,58 €

Plus de renseignements :
https://alcome.eco/wp-content/uploads/2024/04/Plaquette-ALCOME-3.0-VF.pdf
https://bo.citeo.com/sites/default/files/2023-08/FICHE%20REFLEXE_DECHETS_ABANDONNES_aout%2023.pdf

Actualités sur les filières REP

Dépôts illégaux de grande envergure :

Procédure en cours de finalisation

- Loi AGEC (2020) : prise en charge de la résorption de dépôts de plus de 100 tonnes par les éco-organismes (EO) agréés des filières REP

- **Sollicitation des EO selon déchets présents dans le dépôt :**
  - procédure de saisie des EO développé par Rudologia au sein d'un GT qui réunit une majorité d'EO.
  - Caractérisation des déchets sous REP au sein d'un dépôt illégal : étude ADEME menée par ECOGEOS / TERRA en cours de finalisation pour définir une méthode.

- Détails sur la procédure et la caractérisation apportés dans un futur temps d'échange spécial « IDF propre et REP »

Autres actualités REP contribuant à la réduction des dépôts sauvages

Filière produits et matériaux de construction du bâtiment

- Création par l'OCAB d'une interface en ligne pour identifier les points de reprise gratuit

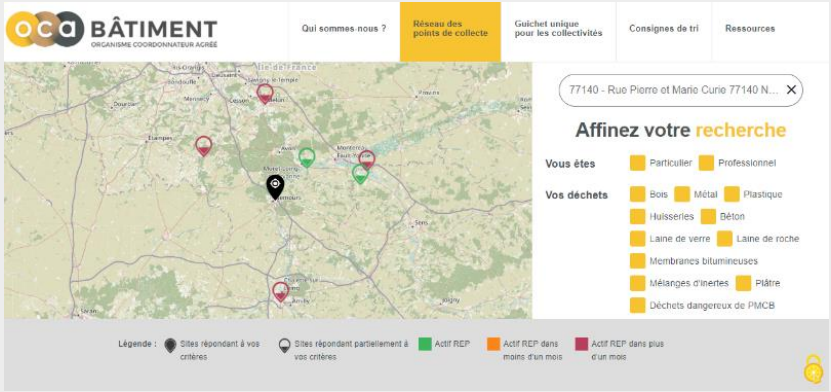

https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/

Filière pneumatiques

- Décret de 2023 faisant évoluer le cahier des charges de la filière :
  - Prise en charge des pneus d'ensilage
  - Prise en charge des coûts des opérations de collecte des pneus par les collectivités (déchèterie ou encombrants) quel que soit leur état
  - Reprise gratuite 8 pour 0 des pneumatiques des particuliers par les distributeurs (surface de vente > 250 m²)
- 3 éco-organismes agréés : Aliapur, FRP et Tyval

Communication sur la reprise 8 pour 0 (source : Aliapur)

Sondage #2 : Vos besoins

Quelles sont les thématiques que vous souhaitez voir aborder pour vous épauler dans votre lutte contre les déchets sauvages ?

Crédit photos : ECOGEOS

3

Approche globale de la lutte contre les déchets sauvages

Structure conseillée d'un plan de lutte contre les dépôts sauvages

Diagnostic

Objectif : comprendre la pollution par des déchets sauvages sur le territoire (où, quoi, qui, comment) et cibler les actions pertinentes

Moyens : caractérisation des DS, cartographie des zones d'accumulation, enquête de perception…

Prévention

Objectif : inciter et donner les moyens de ne pas abandonner les déchets

Moyens : gestion des dispositifs de collecte, sensibilisation grand public, sensibilisation in situ, maraudage pédagogique…

Curatif

Objectif : limiter l'impact des déchets sauvages

Moyens : opérations de nettoyage adaptés (actions curatives actives) et dispositifs de captation des déchets sauvages (actions curatives passives)

Répression

Objectif : désinciter et réduire le risque de récidive du geste d'abandon par les usagers

Moyens : brigade verte, assermentation des agents de la collectivité

Les actions de diagnostic

Diagnostic

Définition / objectif

Les actions de diagnostic permettent de **mieux comprendre l'origine des déchets sauvages, leur nature et leur quantité** mais aussi d'identifier les lieux d'accumulation et les contextes et usages à l'origine de leur génération.

Le diagnostic a vocation à épauler la **conception d'un plan d'action** et mener une **évaluation** de l'impact des actions.

Des exemples d'actions

- Identification des zones d'accumulation des DS
- Réalisation d'une caractérisation
- Enquête auprès de la population

REX IDF – projets financés

- Printemps 2019, Drancy (93) : Soutien financier à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action de lutte contre les dépôts sauvages à hauteur de **6 439 €**

Les actions de prévention

Prévention

Définition / objectif

Les actions de prévention des déchets sauvages consistent à empêcher le déchet de sortir du système de collecte soit par le biais de dispositifs techniques adaptés, soit grâce à la sensibilisation.

Des exemples d'actions

- Adapter les modalités de collecte hors-foyer
- Modifier la représentation des lieux
- Communication grand public ou *in situ*

REX IDF – projets financés

- Automne 2023, CC du Pays de Nemours (77) : Soutien financier à la sécurisation d'un site de dépôts sauvage à l'entrée de l'aire d'accueil « L'Hacienda » par l'achat de blocs de béton, l'installation de panneaux d'information et la mise en place d'un système de vidéo surveillance (action répressive) à hauteur de **56 280 €**

Les actions curatives (nettoiement)

Curatif

Définition / objectif

Les actions curatives visent à ramasser les déchets sauvages afin d'éviter leur accumulation ou leur dispersion dans les espaces naturels

Des exemples d'actions

- Balayage
- Ilotage
- Ramassages citoyens
- Filets de retenue
- Résorption de grands dépôts

REX IDF – projets financés

- Automne 2023, SAFER IDF (Annet-sur-Marne – 77) : Soutien financier au nettoiement d'un important dépôt sauvage (env. 800 tonnes) sur l'ancien camping de l'Île-de-Loisirs de Jablines à hauteur de **100 000 €**

- Printemps 2024, Commune de Videlles (91) : Soutien financier à l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour lutter contre les dépôts sauvages à hauteur de **41 880€**

Les actions de répression

Répression

Définition / objectif

Les actions répressives visent à la fois limiter les comportements générateurs de déchets sauvages mais également à sanctionner les contrevenants.

Des exemples d'actions

- Brigades vertes
- Caméras

REX IDF – projets financés

- Automne 2023, Commune de Dammartin-sur-Tigeaux (77) : soutien financier à l'acquisition et l'installation de 6 caméras de surveillance à hauteur de **26 644 €**
- Automne 2023, Commune du Plessis-Gassot (95) : Soutien financier à l'acquisition et l'installation de caméras nomades à hauteur de **3 960 €**

Communication

Afin d'appuyer les actions déployées dans le cadre du plan de lutte contre les déchets abandonnés, la communication est essentielle à plusieurs niveaux (« *faire… et faire savoir* ») :

- ***Faire connaître*** *les actions menées par la collectivité*
- ***Transmettre de l'information*** *pour une meilleure gestion des déchets*
- *Générer de l'****engagement*** *auprès des différents publics cibles*

Cibles	Messages	Canaux
A qui s'adresse la communication ? *Plus la cible est précise, plus le message peut être adapté – l'identification des cibles peut être réalisée via des actions de diagnostic* Associations Entreprises Ménages …	**Quel message et quel ton ?** *Faire connaître, partager des informations sur la gestion des déchets, susciter de l'engagement…* *Ton injonctif, humoristique, polémique, didactique, etc.* *Bas niveau de construit Vs. Haut niveau de construit*	**Quels canaux de communication ?** *Aux endroits identifiés de génération de dépôts, campagnes en ligne ou à la radio / télévision, lors d'autres évènements, etc.*

Sondage #3 : Indicateurs de suivi

Quels indicateurs suivez-vous déjà pour évaluer la problématique des déchets sauvages ?

Quels indicateurs aimeriez-vous suivre?

Crédit photos : ECOGEOS

Sondage #4 : Vers une observation régionale?

Seriez-vous intéressés par le fait de faire remonter ces indicateurs à l'échelle régionale pour de l'observation ?

Crédit photos : ECOGEOS

4

Retours d’expérience

4.1

Commune de Drancy (93)
Partage de REX

Lucas LALLEMANT, Responsable du service Energie et Développement durable

Drancy (93700)

Présentation

Données du territoire :

- *Population / densité : 72 000 habitants – 9 200 hab./km² (2018)*
- *Type de milieux : urbain*

Caractéristiques de la gestion des dépôts sauvages :

- *Partage des compétences : Service nettoiement*
- *Quelques chiffres sur les DS : **92** tonnes/mois*
  *⇔ **1100** tonnes/an ⇔ **16** kg/an/hab. ⇔ 500 k€/an*

Aide régionale du fond propreté :

- *Années : 2019 | 2022*
- *Montant accordé : 6 k€ |192 k€*
- *Actions visées : Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action | Sensibilisation, gestion, surveillance*

Exemple de dépôt sauvage – Drancy (07/11/24)

Drancy (93700)

Approche globale adoptée

Émergence des initiatives de lutte contre les dépôts sauvages :

- *Dépôts sauvages problématiques prégnants à Drancy*
- *Gestion historiquement curative*

Diagnostic	Prévention	Curatif	Répressif
Rapport + Plan d'action (2020) avec pour objectif 500 t évitées sur 5 ans	*Sensibilisation (flyers, panneaux, articles)* *Réaménagement*	*Application Thelma + résorption des DS*	*Refacturation (installation de caméras + brigade verte)*

(visées par l'aide du fonds propreté)

LISTES DES ACTIONS POTENTIELLES DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES - DRANCY

N° action	Description		Sous-actions	Nb de dépôts impactés	Facilité de mise en	NB DE JOURS							BUDGET						
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1	Communiquer & sensibiliser	1.a	Communiquer sur le respect des consignes de tri	100%	++++	1	2,75	2,25	2,25	2,25	2,25	12,75	- €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €
		1.b	Réviser la communication sur les exutoires	100%	++++	0,5	2,5	0,75	0,5	1	0,25	5,5	- €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	11 000 €
		1.c	Communiquer sur les sanctions encourues	100%	++++	0,25	1,5	0,25	1,5	0,25	0,25	4,0	- €	1 000 €	1 000 €	- €	500 €	- €	2 500 €
		1.d	Communiquer sur les impacts des dépôts sauvages	100%	++++	0	1,5	0,5	0,5	0,5	0,25	3,3	- €	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	3 500 €
2	Renforcer la dynamique de prévention des déchets	2.a	Mettre en avant les acteurs de la prévention	20%	+++	1	1,5	0,5	1,75	0,5	0,5	5,75	- €	1 000 €	200 €	700 €	200 €	200 €	2 300 €
		2.b	Renforcer les animations et actions en faveur de la prév	20%	++	0	4,5	3,0	3,0	3,0	3,0	16,5	- €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	1 250 €
		2.c	Favoriser l'implantation d'une ressourcerie sur le territo	20%	+	0,25	2	0,5	0,25	0	0	3	- €	- €	1 000 €	500 €	- €	- €	1 500 €
3	Mettre en place des sanctions	3.a	Monter une brigade verte	100%	+	0,25	3	0	0	0	0	3,25	- €	10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
		3.b	Exploiter le réseau de caméras de surveillance	100%	+	0	1,5	4,5	1	1	1	9	- €	75 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	77 000 €
4	Travailler avec les acteurs clefs du territoire	4.a	Clarifier le rôle des bailleurs et de la commune	70%	+++	0	1,75	2,25	0,5	0,5	0,5	5,5	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		4.b	Engager les syndicats et copropriétés	5%	+	0	4	1	1	0,5	1	7,5	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		4.c	Lancer un groupe de pilotage pour œuvrer contre les dép	-	++	1,25	5	6,5	5,25	5,25	5,25	28,5	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
5	Améliorer le cadre de vie	5.a	Réaménager certains espaces publics	5%	+++	0	2,5	1	1	1,5	0	6	- €	- €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	9 000 €
		5.b	Réhabiliter les propriétés privées	2%	+	0	5,5	1,25	1,25	1,25	1,25	10,5	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6	Optimiser le service de déchèterie	6	Mettre en place une déchèterie mobile	39%	+	0,5	4,5	1,5	1	1	1	9,5	- €	63 400 €	63 400 €	63 400 €	63 400 €	63 400 €	317 000 €
						5	44	25,75	20,75	18,5	16,5	130,5	- €	157 150 €	76 350 €	72 850 €	72 350 €	68 850 €	447 550 €

Pour comprendre le document :

La "**part des dépôts concernés**" a été évaluée pour chaque sous action, sur la base des observations réalisées lors des suivis de collecte. Une hypothèse a été posée sur le fait que les suivis étaient représentatifs des dépôts quotidiens.

Tous les budgets prévisionnels sont basés sur des estimations hors contrat en cours

Brigade verte & Thelma

Contexte de l'action

- *Besoin d'un lien entre les services*
- *Grand espace à quadriller*

Moyens mobilisés

- *Création d'une brigade*
- *Collaborateur à temps plein*

Déroulé / méthodologie

- *Ronde dans la ville*
- *Signalement des dépôts sauvage*
  - *Enquête*
  - *Avis de passage*
    - *Retrait du dépôt par le riverain*
    - *Refacturation*
- *Communication continue avec les riverains*

Brigade Verte & Thelma

Premiers résultats

- *Énorme participation citoyenne*
- *Communication autour de la procédure de verbalisation*
- *Pour l'heure, pas de diminution significative de la quantité de DS*
- *Meilleure synergie entre les agents du service nettoiement*

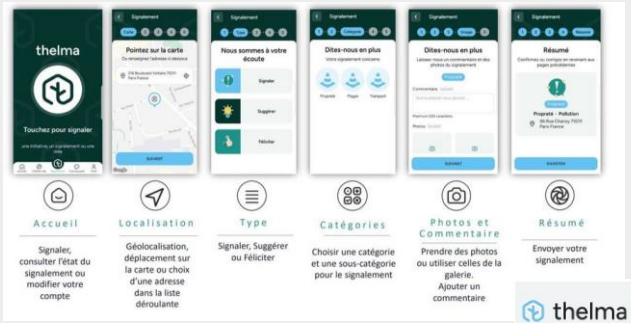

https://www.drancy.fr/Thelma.html

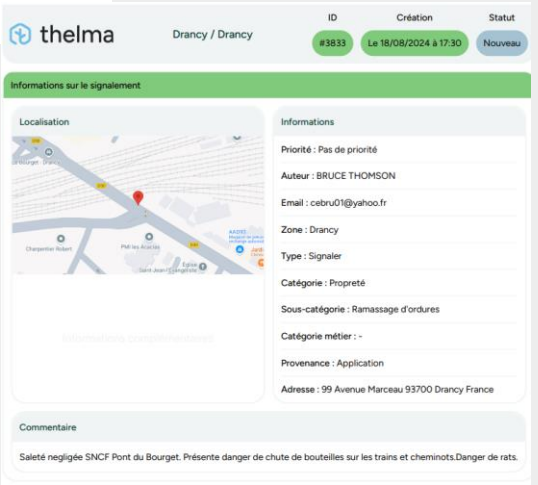

Caméras pour Police Municipale

Contexte de l'action

- *Cartographier la ville*
- *Repérer les dépôts sauvages en temps réel*

Moyens mobilisés

- *140 caméras au total*
- *Caméras nomades ⇔ itérations*
- *Développement d'IA*

Déroulé / méthodologie

- *Opérateurs 24h/24h devant les caméras*
- *DS en temps réel*
- *Sert pour les gros DS déposés en véhicules => identification de l'auteur par relevé de la plaque d'immatriculation. PV puis retrait du DS*
- *Complémentarité avec le rôle de la brigade verte*

Caméras pour Police Municipale

Premiers résultats

- *Dispositif efficace pour les gros DS*
- *130 verbalisations en un an (brigade verte + police) ⇔ 40 k€*
- *Progrès significatifs sur les lieux accueillant fréquemment des DS (via caméras + patrouilles)*

Drancy (93700)

Bilan : les grandes conclusions

- *Symbole de Thelma ⇔ Force de l'investissement collectif*
- *Gestion malgré tout très curative. Rocher de Sisyphe*
- *Résultat global : Les DS n'ont pas augmenté depuis deux ans*

Bilan : les perspectives

- *Réfléchir à une sensibilisation plus visuelle et plus adaptée aux différents publics. Réflexion sur le message que l'on désire véhiculer (emphase sur la sanction ?).*
- *Réévaluer l'efficacité des politiques publiques mises en place par un nouvel audit.*
- *Clarifier les synergies envisageables avec les autres acteurs territoriaux (ex. EPT pour les ressourceries).*

Session de questions / réponses

Campagne vidéo sur les réseaux sociaux de la Ville de Drancy (https://www.facebook.com/watch/?v=3623773644550452)

4.2

Communauté de communes Carnelle Pays-de-France – C3PF (95) Partage de REX

Jean-Marie BONTEMPS, Vice-président

Carnelle Pays de France

Présentation

- *Population / densité : 33 283 hab. pour une densité de 270 hab./km²*
- *Type de milieux :*
  - *Située dans le département du Val d'Oise et partiellement dans le parc naturel régional Oise-Pays de France,*
  - *19 communes réparties sur un territoire plutôt rural.*

Caractéristiques de la gestion des dépôts sauvages :

- *Compétence optionnelle « Soutien aux communes pour les opérations de nettoyage »*

2021-2022
- ***673 t** de déchets inertes et **11 t** de déchets dangereux traités par une société spécialisée*
- ***35 m³** pris en charge par **notre service technique***

2023
- ***Aucune intervention extérieure***
- ***67 m³** pris en charge par **notre service technique***

Aide régionale du fond propreté :

- *Année : 2019*
- *Montant accordé : 32 472 €*
- *Actions visées : des panneaux de signalétiques, des caméras de surveillance, des véhicules (CLIO et camions bennes) et équipements divers pour la brigade environnement*

Carnelle Pays de France

Objectifs initiaux de la démarche

- *Dans le cadre de la subvention attribuée au titre du **Fonds propreté** :*
- ✓ *Mesures dissuasives et préventives : installation de caméras chasseurs et de panneaux signalétiques*
- ✓ *Mesure curative : création d'une brigade environnement équipée de véhicules*

- *Pour aller plus loin :*
- ✓ *Enlèvement des dépôts sauvages par un prestataire spécialisé selon l'ampleur des dépôts*
- ✓ *Formalisation de l'évolution du cadre d'intervention de la brigade environnement et de la participation financière des communes de moins de 1 000 habitants*
- ✓ *Réalisation d'une cartographie des dépôts 2024 (analyse des reports éventuels)*

Étapes clés de la démarche

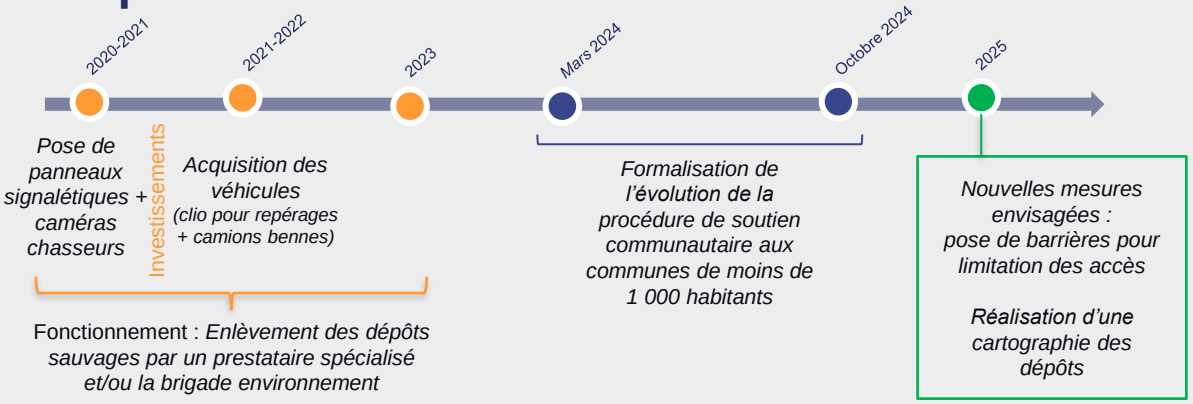

Équipement co-financé par la : Région îledeFrance

Carnelle Pays de France

Approche globale adoptée

<u>Émergence des initiatives de lutte contre les dépôts sauvages</u> :

- *Quel portage politique sur les sujets déchets et déchets sauvages ?*
  - ✓ *Compétence optionnelle "soutien aux communes pour les opérations de nettoyage (notamment de lutte contre les dépôts sauvages) et de mise en valeur de l'environnement" => Vice-Président porteur et reporting en double commission*
  - ✓ *Actions ciblées dépôts sauvages dans le PCAET et le plan d'action COT*
- *Quel historique ?*
  - ✓ *Délibération n° 91/2021 portant sur la définition des principes de soutien de la C3PF aux communes pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets*

Diagnostic	Prévention	Curatif	Répressif
Cartographie des dépôts (lieu et volume)	*Signalisation*	*Création brigade environnement* + *limitation des accès par barriérage (à venir)*	*Installation de caméras*

(visées par l'aide du fonds propreté)

Installation de caméras, panneaux et barrières

Contexte

- *<u>Action ciblée sur une décharge à ciel ouvert</u> : dépôts de Mareil-en-France et de Villiers-le-Sec aux abords de la Francilienne*
- *Enlèvement pris en charge par le Département avec pose de barrières autour de Mareil-en-France, Villiers-le-Sec, Attainville et Le Mesnil Aubry*

Moyens mobilisés

- *<u>Humains</u> : coordination technique entre les communes, la C3PF et le Département*
- *<u>Financiers</u> : Plus de 190 000 € investis par la C3PF pour la pose des caméras de vidéoprotection et la création des LTV en Mairies + panneaux signalétiques*

Déroulé / méthodologie

- *Pose de 13 panneaux d'interdiction de dépôts sauvages accompagnés ou non de panneaux « surveillance » sur les sites de Mareil-en-France et Villiers-le-Sec*
- *Pose de barrières sur d'autres communes (pérennisation de l'action)*
- *Installation de caméras de vidéoprotection raccordées au CSU (Centre de Surveillance Urbain) et/ou aux LTV (Local Technique Vidéo) en Mairies*
- *Évacuation des déchets, nettoyage/dépollution des sites*

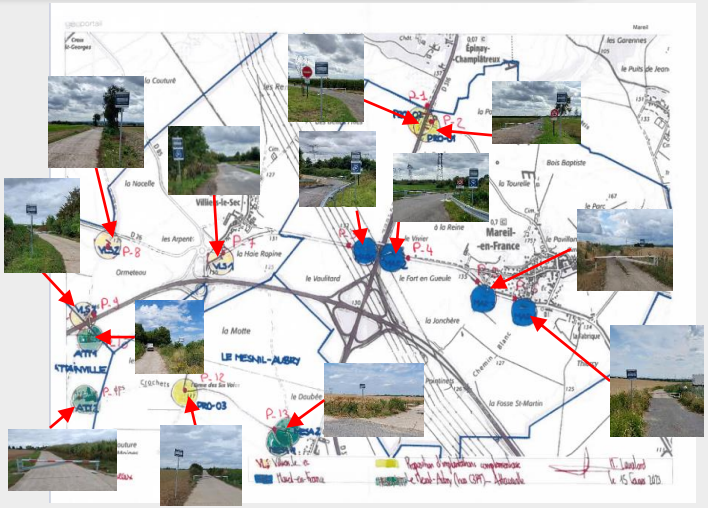

Installation de caméras, panneaux et barrières

Premiers résultats

- *Aucun nouveau dépôt sur les lieux nettoyés et surveillés par les caméras*
- *Réalisation d'une cartographie des dépôts 2024 afin d'analyser les reports éventuels autour de la zone « protégée »*
- *Problématique des barrières de limitation des accès non refermées par les agriculteurs, engendrant de nouveaux dépôts un peu plus loin sur les chemins… >>> Coordination avec les agriculteurs à revoir pour une meilleure efficacité ?*

Procédure d'enlèvement

Contexte

- *Intervention chronophage*
- *Nécessité de faire participer les 8 communes de moins de 1 000 habitants*
- *Limitation de l'intervention de la brigade à 5 m³ de déchets non dangereux*

Déroulé / méthodologie

- *Volonté de mettre en place une participation des communes pour l'intervention de la brigade environnement*
- *Calcul d'un forfait en s'appuyant sur des devis de société spécialisée*
- *Rédaction d'une procédure d'enlèvement en fonction du volume du dépôt*
- *Vote d'une nouvelle délibération au Conseil Communautaire du 11 décembre 2024*

Moyens mobilisés

- *2 agents des services techniques*
- *Participation financière des communes*

➢ Pour un dépôt inférieur ou égal à 5 *m³*

=> intervention de la brigade en interne : mise en place d'un forfait de 140 euros

➢ Pour un dépôt supérieur ou égal à 5 *m³*

=> intervention d'une société spécialisée :

- Participation à hauteur de 10% du TTC pour les communes de moins de 500 habitants
- Participation à hauteur de 20% du TTC pour les communes de 501 à 1 000 habitants

Procédure d'enlèvement

Premiers résultats

- *<u>2020 à 2023</u> : intervention par les entreprises spécialisées (soumises à participation communale de 10 à 20%) se rarifiant, au profit de la sollicitation directe de la brigade environnement de la C3PF intervenant gratuitement..*
  >>> D'où la nécessité de révision des modalités d'intervention

- *<u>2024</u> : mise en place et vote de la nouvelle procédure avec le forfait journalier pour les interventions en régie par la C3PF*
  >>> Bilan à établir fin 2025…

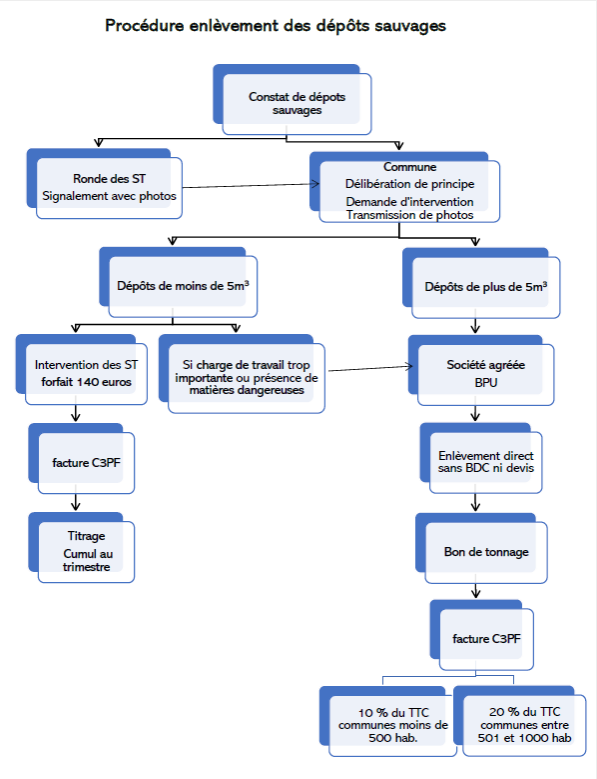

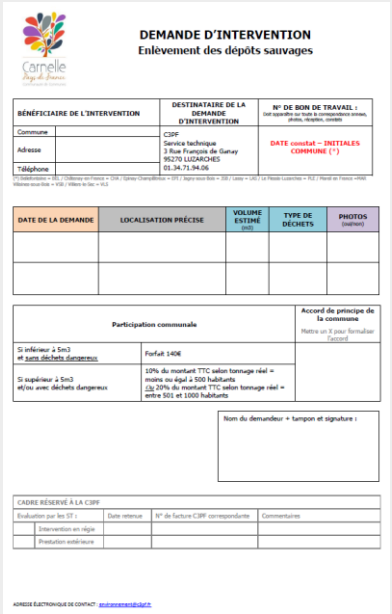

Carnelle Pays de France

Bilan : les grands enseignements

→ *Quelles pistes pour la suite ?*

- *Échec des caméras chasseurs = Privilégier les caméras de vidéoprotection raccordées au CSU / LTV*
- *Signalétique seule insuffisante = Efficace pour dissuader uniquement si couplée à d'autres mesures de type surveillance et/ou limitation des accès*
- *Réactivité pour l'enlèvement des dépôts sauvages indispensable = Évite l'effet de surcharge des dépôts existants et donc l'augmentation des coûts de résorption*

Bilan : les difficultés

- *Coordination avec les agriculteurs => groupe de travail en 2025*
- *Impact financier pour les collectivités, notamment en termes de dépenses de fonctionnement pour l'enlèvement des dépôts sauvages*

Contact : environnement@c3pf.fr

Session de questions / réponses

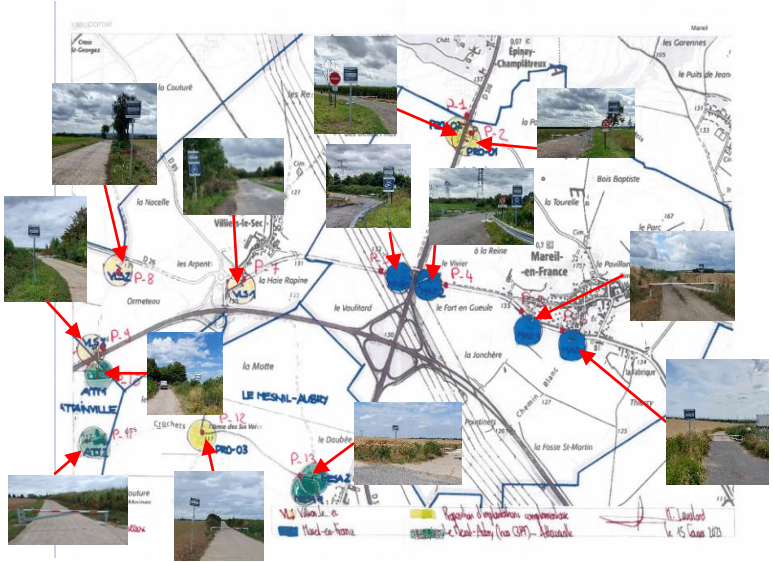

Cartographie des dépôts sauvages sur la C3PF

Mot de la fin

Rendez-vous pour les prochaines dates !

Rencontres Régionales au siège de la Région – 10 février 2025

Webinaire verbalisation - Printemps 2025

Vos contacts :

Anne-Sophie DE KERANGAL

Responsable du service Economie Circulaire et Déchets

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr

Agnès NALIN

Chargée de mission Economie Circulaire et Déchets

Référente régionale dépôts sauvages

Référente Fonds propreté sur le département 93

agnes.nalin@iledefrance.fr

Pour les dossiers Fonds Propreté sur d’autres départements :

zerodechet@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France

2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen

Tél. : +33 1 53 85 53 85